

que ce prince était aussi le propre neveu du gendre de Louis-Philippe : circonstance propre à atténuer les conséquences de son union avec la fille aînée de Ferdinand VII, si cette union, ce qui est fort douteux , fût devenue une irrémissible nécessité. Politiquement parlant , le mariage du duc de Montpensier, ce prétendu chef-d'œuvre d'habileté diplomatique, était un événement nul ou dangereux pour la France. Nul , si la reine Isabelle avait des héritiers ; dangereux , si , par la stérilité de son hymen avec François d'Assise , la duchesse de Montpensier ou ses enfants étaient appelés quelque jour à lui succéder sur le trône d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe ne tint, cette fois, aucun compte des protestations ni des menaces du ministère anglais, et repoussa hautement l'inconvenante proposition qui lui fut faite d'une renonciation éventuelle de l'infante et de son mari à leurs droits au trône : renonciation absurde d'ailleurs, car le droit incontestable des descendants de Philippe V ne pouvait périr par leur alliance à une famille qui avait abdiqué les siens (1). Le roi se borna à prescrire au prince de Joinville, qui commandait alors une escadre dans la Méditerranée, d'observer la plus grande circonspection et d'éviter toute démonstration et même toute allure capable d'offusquer le gouvernement britannique (2). Les deux mariages furent célébrés à Madrid le 10 octobre 1846. M. Bulwer n'assista point à cette cérémonie, et lord Normanby, ambassadeur anglais à Paris, ne prit aucune part aux fêtes qui eurent lieu à St-Cloud, lors de l'arrivée des nouveaux époux. L'entente cordiale ne put se remettre de cette prétendue violation des engagements pris par Louis-Philippe. La reine Victoria, particulièrement, en témoigna un courroux très-vif, et lord

(1) *Memorandum* de M. Guizot, du 11 oct. 1846.

(2) Lettre du 11 sept. 1846.